

Seconde générale et technologique « culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre »

Académie de Poitiers - Rentrée 2022

Information générale

L'établissement d'accueil

Lycée Victor Hugo – 10 rue Victor-Hugo 86 034 POITIERS Cedex

Contact : 05 49 41 39 22 – Site : www.lyc-victorhugo.ac-poitiers.fr

Objectifs et contenu de la formation

Cette formation s'adresse à de jeunes comédien.ne.s, danseur.ses, musicien.ne.s en formation dans un conservatoire ou une école de musique qui souhaitent s'orienter vers un métier en rapport avec le spectacle vivant.

En classe de 1^{ère}, les enseignements de spécialité de la série S2TMD (sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse) permettent aux élèves d'approfondir leurs compétences artistiques, qu'il s'agisse des techniques de leur art ou de sa culture. Un enseignement d'économie, droit et environnement du spectacle vivant permet aux élèves de découvrir les réalités du monde professionnel auquel ils aspirent. En complément de ces spécialités, les enseignements généraux de tronc commun garantissent une formation générale solide et équilibrée permettant d'envisager sereinement un large spectre d'études post baccalauréat.

Pour plus d'information, contacter l'établissement d'accueil et consulter [la fiche dédiée](#) sur le site Onisep.fr

Procédure de candidature

- La candidature relève du responsable légal du candidat.
- Samedi 05 mars 2022 : journée portes ouvertes de 09h à 16h (journée continue)
- Mardi 22 mars 2022 - 18h : réunion d'informations en ligne (lien sur les sites du lycée et du conservatoire)

1. Démarches

► Candidat

- Télécharger le dossier de candidature, **dès le 15 février 2022**, sur les sites du lycée Victor Hugo de Poitiers et du conservatoire de Poitiers.
- Le retourner dûment complété, **avant le 30 mars 2022 dernier délai** :
 - au secrétariat du lycée Victor Hugo de Poitiers
 - ou par courrier postal à l'adresse suivante : Lycée Victor Hugo 10, rue Victor Hugo 86000 Poitiers
- Tests d'admission au conservatoire : la semaine du 11 au 15 avril 2022.

Seconde générale et technologique « culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre »

Académie de Poitiers - Rentrée 2022

2. Saisie de la demande

Pour que le vœu soit traité dans l'application Affelnet-Lycée¹, il doit être enregistré suivant l'une de ces **deux modalités** :

- ▶ Soit l'un des responsables légaux saisit cette demande dans le **téléservice affectation**, disponible dans le portail des téléservices « Scolarité Services ». Pour plus d'informations, se renseigner auprès de l'établissement d'origine.
- ▶ Soit l'établissement d'origine de l'élève saisit le vœu directement dans l'application **Affelnet-Lycée**, avant la date butoir de fermeture académique communiquée par le rectorat.
- ◆ Il est indispensable d'émettre au moins un autre vœu en 2nde générale et technologique dans le lycée de secteur.

3. Décision

- ▶ Le candidat et ses responsables légaux ont accès aux résultats de l'affectation fin juin 2022 :
 - sur le site de l'académie de Poitiers, rubrique Orientation – Formation > Affectation – Admission > [Après la 3^e](#).
 - dans le téléservice Affectation.
- ▶ Ils procèdent ensuite à la télé inscription (disponible dans le portail Scolarité Services), qui ne remplace pas l'inscription.
- ▶ Ils reçoivent par courrier la notification d'affectation.
- ▶ Ils doivent ensuite procéder à l'inscription dans l'établissement, aux dates communiquées par celui-ci.

- La décision d'affectation est prononcée par l'IA-DASEN de la Vienne, à l'issue d'une commission départementale d'affectation.
- Inscription définitive des élèves déclarés admis par la commission d'affectation après obtention du passage en seconde générale et technologique.

¹ (Affectation des Élèves par interNET). Cette application nationale permet de recueillir les vœux des familles et les autres informations prises en compte pour l'affectation en lycée, dans un objectif de mixité sociale, de transparence et d'équité. Le directeur académique des services de l'Éducation nationale s'appuie sur une application, Affelnet-lycée, pour décider de l'affectation des élèves à la fin de la classe de 3^e.

QUELLES POURSUITES D'ÉTUDES ?

La S2TMD offre une myriade de possibilités d'études supérieures et d'insertions professionnelles en particulier dans les différents domaines du spectacle vivant (médiation culturelle, enseignement, gestion de spectacle, régie, interprétation, création, mise en scène, marketing, communication, etc.).

Les bacheliers S2TMD qui aspirent à devenir musiciens-interprètes, comédiens ou danseurs poursuivent principalement leurs études en conservatoire.

Certains d'entre eux peuvent tenter le concours d'entrée au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse (CNSMD) de Paris ou de Lyon.

Ceux qui ont obtenu leur Diplôme d'Études Musicales (DEM), Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC), Diplôme d'Études Théâtrales (DET) ou leur Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP) théâtre, musique, danse ou qui ont validé une classe préparatoire à l'enseignement supérieur peuvent préparer le Diplôme National Supérieur Professionnel (DNSP) au sein d'un pôle d'enseignement supérieur artistique ou d'une école (3 ans d'études). L'Université, notamment de Poitiers, propose des licences arts du spectacle, musicologie, histoire de l'art... (en 3 ans après le bac), des licences professionnelles (en 1 an après un bac+2) et un Centre de Formation de Musicien Intervenant (CFMI). Au niveau master, de nombreuses universités proposent des parcours visant la médiation et la gestion culturelle, parcours pour lequel une formation S2TMD est un atout précieux.

De plus en plus d'universités permettent de préparer le DNSP en même temps qu'une licence, au sein d'un pôle d'enseignement supérieur artistique ou d'une école. Les étudiants bénéficient d'un enseignement pratique plus solide et peuvent envisager de préparer ensuite le Diplôme d'État (DE), le Certificat d'Aptitude (CA) de professeur de théâtre, de musique ou de danse, ou encore le Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI).

INSCRIPTION AU CONSERVATOIRE

L'entrée en filière S2TMD implique de s'inscrire au conservatoire sur droits d'inscriptions. Ces droits d'inscriptions seront spécifiés chaque année par le conservatoire.

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL

5, rue Franklin • 86000 Poitiers • 05 49 30 20 20
<https://www.conservatoire.grandpoitiers.fr>
Marie-Jean Guillemette • *Directeur du conservatoire*
Stéphane Forlacroix • *Adjoint au directeur*

Scolarité : conservatoire@grandpoitiers.fr
Référent filière : stephane.forlacroix@grandpoitiers.fr

LYCÉE VICTOR HUGO DE L'ACADÉMIE DE POITIERS

10, rue Victor Hugo • 86000 Poitiers • 05 49 41 39 22
<http://lycee-victorhugo-poitiers.fr>

Frédéric Couturier • *Proviseur*
Sandie Bescond • *Provisseure adjointe*

Scolarité : ce.0860034v@ac-poitiers.fr
Référent filière : stephanie.blais@ac-poitiers.fr

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2022-2023

- **À partir du 24 janvier 2022** : retrait des dossiers de candidature sur les sites du lycée et du conservatoire
- **Samedi 05 mars 2022** : journée portes ouvertes de 9h00 à 16h00 au lycée Victor Hugo
- **Mardi 22 mars 2022 - 18h00** : réunion d'informations en ligne (lien et informations sur les sites du lycée et du conservatoire)
- **Avant le mercredi 30 mars 2022** : retour des dossiers de candidature au secrétariat du lycée Victor Hugo
- **Semaine du 11 avril 2022** : tests d'admission au conservatoire
- **Fin mai 2022** : résultats d'admission

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE GRAND POITIERS

MUSIQUE • DANSE • THÉÂTRE

VH Lycée
POITIERS
Victor Hugo

S2TMD

SCIENCES ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE,
DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

GRAND POITIERS
Communauté urbaine
grandpoitiers.fr

POUR QUI ?

La série sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse s'adresse aux élèves motivés, qui envisagent de s'orienter vers les nombreux métiers de la **création artistique**, du **spectacle vivant**, ou encore de **la gestion** et de **la médiation culturelles**. Pour la musique et la danse, cela suppose qu'ils soient déjà engagés dans un parcours de formation artistique exigeant. Pour le théâtre, ils peuvent être débutants dans cette pratique.

QUELLES COMPÉTENCES ?

Les enseignements de spécialité de la série S2TMD permettent aux élèves d'**approfondir leurs compétences artistiques**, qu'il s'agisse des **techniques** de leur art ou de sa **culture**. En classe de 1^{ère}, un enseignement d'économie, droit et environnement du spectacle vivant permet aux élèves de **découvrir les réalités du monde professionnel** auquel ils aspirent. En complément de ces spécialités, les enseignements généraux de tronc commun garantissent une formation générale solide et équilibrée permettant d'envisager sereinement un large spectre d'études post baccalauréat.



QUELLES SPÉCIFICITÉS ?

De la seconde à la terminale, des **aménagements d'emploi du temps** permettent aux élèves suivant cette filière de concilier formation scolaire et formation artistique dans de bonnes conditions.

Ces aménagements favorisent ainsi **un travail technique et artistique soutenu**, que ce soit dans le cadre des enseignements spécifiques à cette filière ou bien dans celui de compléments de formation suivis au conservatoire.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les cours de musique, de théâtre ou de danse sont dispensés par **une équipe pédagogique associant professeurs du lycée et du conservatoire**. Selon des équilibres variables tenant compte des spécificités de chaque art, les enseignements de spécialité associent les travaux techniques, les situations de pratique individuelle et collective, l'analyse chorégraphique, musicale ou théâtrale, l'histoire de l'art étudié en lien avec les autres arts, les démarches de création, improvisation, composition. L'ensemble est réuni par des **champs de questionnement transversaux** engageant les élèves dans **des projets communs mêlant les trois domaines artistiques** - théâtre, musique et danse.

L'INTERNAT

Les élèves peuvent être accueillis au Lycée Victor Hugo comme internes, demi-pensionnaires ou externes. L'internat (garçons et filles séparés, en chambre individuelle) permet l'hébergement et la restauration (matin, midi et soir) du lundi matin au vendredi après la fin des cours.

QUELLE RÉPARTITION PAR MATIÈRE ?

	Classe de seconde	Filière S2TMD	
	Option Culture et Pratique artistique	Classe de Première (ouverture en septembre 2022)	Classe de Terminale (ouverture en septembre 2023)
Mathématiques	4h00	3h00	
Français Philosophie	4h00	3h00 de français	2h00 de philosophie
Langues Vivantes	5h30	4h00	
Histoire - Géographie	3h00	1h30	
Éducation physique et sportive	2h00	2h00	
Enseignement moral et civique	30min (18h à l'année)	30min (18h à l'année)	
Physique - Chimie	1h30		
Sciences et vie de la terre	1h30		
Sciences économiques et sociales	1h30		
Sciences numériques et technologique	1h30		
Économie, droit et environnement du spectacle vivant		3h00	
Enseignement de pratique artistique (théâtre, musique, danse)	6h00	5h30	7h
Culture et sciences du Théâtre, de la Musique ou de la Danse		5h30	7h

PHOTO

(Indispensable)

Merci de ne pas utiliser de colle mais de privilégier une agrafe ou un trombone.

CONSERVATOIRE
À RAYONNEMENT RÉGIONAL
DE GRAND POITIERS
MUSIQUE • DANSE • THÉÂTRE

VH Lycée
POITIERS
Victor Hugo

SCIENCES ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE (S2TMD)

LYCÉE VICTOR HUGO DE POITIERS - DOSSIER DE CANDIDATURE

Année scolaire 2022-2023

En 2019, le Baccalauréat TMD a été réformé pour devenir S2TMD (Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse). Ce dispositif d'adresse aux élèves motivés, qui envisagent de s'orienter vers les nombreux métiers de la création artistique, du spectacle vivant, ou encore de la gestion et de la médiation culturelles. Pour la musique et la danse, cela suppose qu'ils soient déjà engagés dans un parcours de formation artistique exigeant. Pour le théâtre, il peuvent être débutants dans cette pratique.

ÉLÈVE

NOM _____

Prénom(s) _____

Né(e) le ___ / ___ / ___ à _____

Nationalité _____ Sexe _____

Adresse

N° _____ Rue _____

Code Postal _____ Commune _____

Portable _____

e-mail _____ @ _____

SITUATION SCOLAIRE

Établissement fréquenté en 2021/2022

Code Postal _____ Commune _____

Classe _____

Classe demandée pour 2022/2023 au lycée Victor Hugo

2nde générale et technologique 1^{ère} S2TMD

Externe Demi-pensionnaire Interne

Les demandes d'internat seront à formuler auprès du lycée dès l'affichage des résultats.

RESPONSABLE LÉGAL N°1

NOM _____

Prénom(s) _____

Profession _____

Adresse (si différente de l'élève)

N° _____ Rue _____

Code Postal _____ Commune _____

Téléphone _____

e-mail _____ @ _____

RESPONSABLE LÉGAL N°2

NOM _____

Prénom(s) _____

Profession _____

Adresse (si différente de l'élève)

N° _____ Rue _____

Code Postal _____ Commune _____

Téléphone _____

e-mail _____ @ _____

INSCRIPTION DEMANDÉE

Théâtre

Musique

Instrument* _____

Danse

Classique Contemporaine Jazz

Nombre d'années de pratique dans la discipline demandée**

Établissement(s) d'enseignement artistique fréquenté(s) en 2021/2022

Autres pratiques (musique, danse, théâtre, autre)

Candidature sur d'autres dispositifs S2TMD

Non Oui, lesquels : _____

*La voix est considérée ici comme un instrument.

** il n'est pas demandé pour le théâtre une pratique antérieure dans un établissement d'enseignement artistique ou dans une association pour entrer en seconde. Il est possible de débiter.

RECOMMANDATIONS DES ENSEIGNANT.E.S DE PRATIQUE ARTISTIQUE DE L'ANNÉE 2021/2022

(attendu pour la musique et la danse, cet avis est à renseigner pour le théâtre par les candidat.e.s non débutant.e.s)

Nom de/des enseignant.e.s _____

AVIS : _____

CALENDRIER

Dépot des dossiers :

au plus tard le mercredi 30 mars 2022

- au secrétariat du lycée Victor Hugo
- ou par courrier postal à l'adresse suivante :
Lycée Victor Hugo
10, rue Victor Hugo
86000 Poitiers

Journée portes ouvertes du lycée :

Samedi 05 mars 2022 - Au lycée Victor Hugo de Poitiers

Réunion d'information :

Mardi 22 mars 20 - En visioconférence (lien et informations sur les sites du lycée et du conservatoire)

Tests d'admission :

Du 11 au 15 avril 2022 - Au conservatoire de Poitiers

PIÈCES À FOURNIR AVEC LE PRÉSENT DOSSIER

- Lettre de motivation
- Photographie d'identité récente
- Photocopie d'une pièce d'identité ou du livret de famille du candidat
- Photographie des derniers bulletins scolaires (1^{er} et 2^e trimestre)

CONTACTS

LYCÉE VICTOR HUGO

10, rue Victor - 86000 Poitiers
05 49 41 39 22 • ce.0860034v@ac-poitiers.fr

CONSERVATOIRE DE GRAND POITIERS

5, rue Franklin - 86000 Poitiers
05 49 30 20 20 • conservatoire@grandpoitiers.fr



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DATE ET SIGNATURE

du ou des responsable(s) légal(aux)

Les informations recueillies concernant les élèves et leur représentants légaux font l'objet d'un traitement informatisé par le Conservatoire de Poitiers, destiné à l'inscription, à la facturation et à la gestion du dossier des élèves dans les parcours d'éducation artistique choisis. Le destinataire des données est le service Vie scolaire de l'établissement public d'enseignement artistique. Les données seront conservées pendant la durée d'apprentissage de l'élève, sauf durées de conservations plus longues justifiées par des exigences légales ; elles ne sont en aucun cas cédées ou vendues à des tiers. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez, à tout moment pour les données à caractère personnel vous concernant et dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, de limitation de leur traitement et de la communication des instructions sur leur sort en cas de décès. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à conservatoire@grandpoitiers.fr. Vous pouvez également vous adresser au Délégué à la Protection des Données (DPO) de Grand Poitiers par mail à dpd@grandpoitiers.fr ou par courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Hôtel de Ville, CS 10569, 86021 Poitiers Cedex. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL : www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles.